



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 4 février 2010

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et M. TRAHARD

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Jean-Pierre SOUMIER	Mlle Stéphanie MODDE
M. Pierre PRIBETICH	M. André GERVAIS	M. Philippe CARBONNEL
M. Gilbert MENUET	M. Didier MARTIN	M. Alain LINGER
Mme Colette POPARD	M. Benoît BORDAT	M. Louis LAURENT
M. Rémi DETANG	M. Christophe BERTHIER	M. Roland PONSAA
M. Jean-Patrick MASSON	M. Philippe DELVALÉE	M. François NOWOTNY
M. José ALMEIDA	M. Georges MAGLICA	M. Claude PICARD
M. Jean-François DODET	Mme Françoise TENENBAUM	M. Gaston FOUCHERES
M. François DESEILLE	Mme Anne DILLENSEGER	M. Nicolas BOURNY
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Christine DURNERIN	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Patrick CHAPUIS	Mme Nelly METGE	M. Philippe GUYARD
M. Michel JULIEN	Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
Mme Marie-Françoise PETEL	Mme Elisabeth BIOT	M. Jean-Claude GIRARD
M. Gérard DUPIRE	Mlle Christine MARTIN	Mme Françoise EHRE
M. Jean-François GONDELLIER	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Patrick BAUEMENT
Mme Catherine HERVIEU	M. Alain MARCHAND	Mme Geneviève BILLAUT
M. François-André ALLAERT	M. Mohammed IZIMER	M. Michel BACHÉLARD
M. Jean-Claude DOUHAÏT	Mme Hélène ROY	M. Rémi DELATTE
M. Jean-Paul HESSE	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Philippe BELLEVILLE
Mlle Badiaâ MASLOUHI	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Norbert CHEVIGNY
M. Yves BERTELOOT	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Gilles TRAHARD
M. Patrick MOREAU	M. Jean-Yves PIAN	Mme Noëlle CABBILLARD.

Membres absents :

M. Lucien BRENOT	M. Jean ESMONIN pouvoir à M. Roland PONSAA
M. Michel ROTGER	M. Alain MILLOT pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
	M. Joël MEKHANTAR pouvoir à M. Georges MAGLICA
	Mlle Nathalie KOENDERS pouvoir à M. Laurent GRANDGUILLAUME
	Mme Myriam BERNARD pouvoir à M. Mohammed IZIMER
	M. Pierre LAMBOROT pouvoir à M. Alain LINGER
	Mme Christine MASSU pouvoir à M. François NOWOTNY
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Gilbert MENUET
	M. Michel FORQUET pouvoir à M. Jean-Claude DOUHAÏT
	M. Pierre PETITJEAN pouvoir à M. Jean-Pierre SOUMIER
	Mme Claude DARCIAUX pouvoir à M. José ALMEIDA
	M. Gilles MATHEY pouvoir à M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
	M. Murat BAYAM pouvoir à M. Rémi DETANG.

OBJET : DEPLACEMENTS

Tramway - Dijon - Propriété 16 avenue de Langres - Ajustement du prix d'acquisition et prorogation du différé de jouissance

Par délibération du Conseil de Communauté du 17 décembre 2009, le Grand Dijon a décidé de procéder à l'acquisition de la propriété située 16 avenue de Langres à Dijon, cadastrée section AN n°181, appartenant aux Consorts RESSADE.

Il convient d'ajuster le prix de vente indiqué dans cette délibération, l'indemnité de remploi devant s'appliquer sur la totalité de la valeur vénale et de le porter ainsi à la somme totale de 515 250 €.

Il est aussi proposé de proroger les différés de jouissance consentis et de fixer ces différés jusqu'au 31 mars 2010 maximum pour la maison et jusqu'au 30 septembre 2010 pour les dépendances, selon des conditions identiques à celles contenues dans la délibération du 17 décembre 2009, étant rappelé que le Grand Dijon prend en charge la réalisation d'une clôture de chantier sur la limite séparative entre la maison et le reste de la propriété.

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **de rapporter partiellement** la délibération du Conseil de Communauté du 17 décembre 2009 en ce qui concerne le prix d'acquisition de la propriété située 16 avenue de Langres, cadastrée section AN n°181 et de porter le prix d'acquisition à la somme de 515 250 €, étant rappelé que le Grand Dijon prend également en charge les frais de déménagement et d'établissement des diagnostics obligatoires pour un total de 5 000 € ;
- **de proroger** les différés de jouissance consentis aux Consorts RESSADE par la délibération précitée et de les autoriser ainsi à conserver, à titre gratuit et à titre strictement personnel, la jouissance de la maison d'habitation jusqu'au 31 mars 2010 au plus tard et des dépendances de cette dernière jusqu'au 30 septembre 2010 au plus tard, tout retard dans la libération du bien donnant lieu au versement d'une astreinte journalière d'un montant de 150 € ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer, au nom de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise, tous actes et documents à intervenir en vue de régulariser ce dossier.

Pour extrait conforme,
Le Président
Pour le Président



Convocation envoyée le 28 janvier 2010

Publié le - 5 FEV. 2010

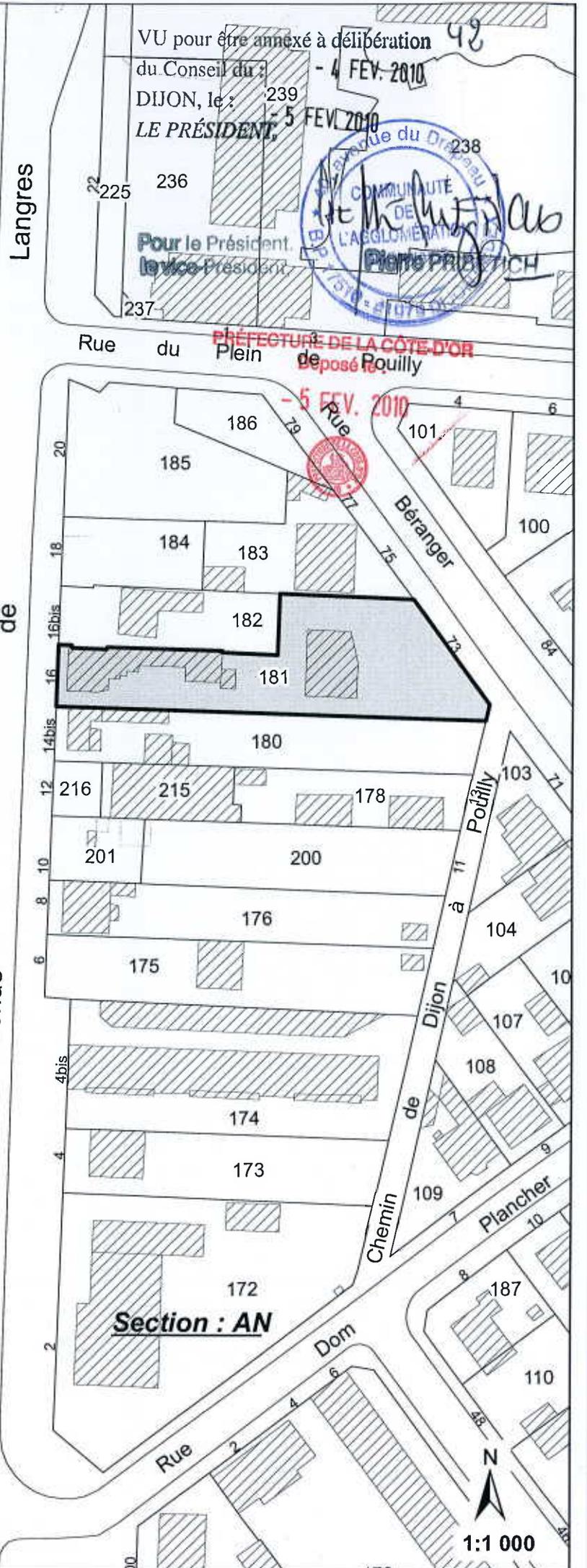
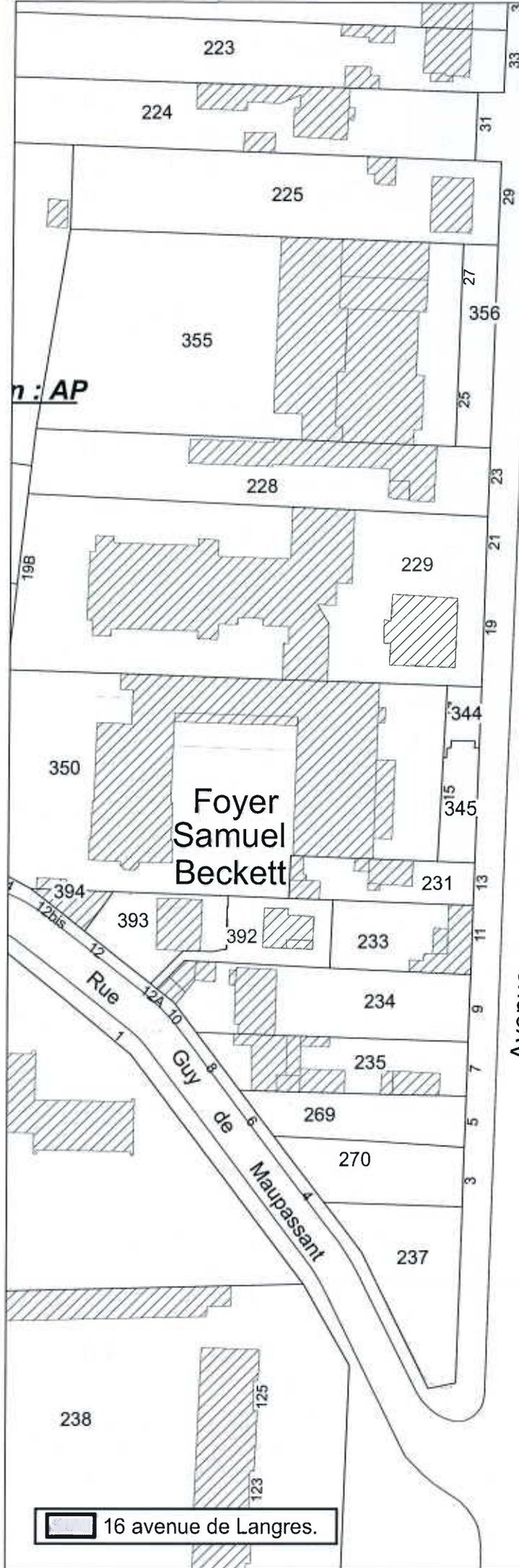
Déposé en Préfecture le

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Déposé le :

- 5 FEV. 2010





VU pour être annexé à délibération
 du Conseil du : - 4 FEV. 2010
 DIJON, le : 239
 LE PRÉSIDENT, - 5 FEV. 2010



Pour le Président.
 le Vice-Président.

PRÉFECTURE DE LA CÔTE D'OR
 deposé le :

- 5 FEV. 2010



n : AP

Foyer Samuel Beckett

Section : AN

16 avenue de Langres.

